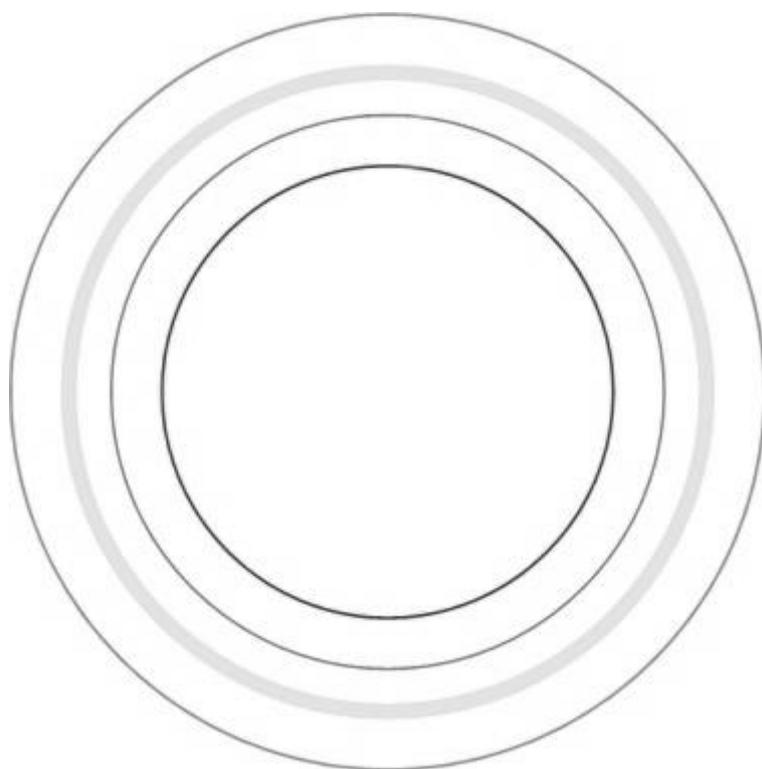


# Fonds d'aide à la création radiophonique



**Bilan 2017**

# Sommaire

## Sommaire

Le FACR .....	3
<b>I. Origine et mission</b> .....	3
<b>II. Financement et gestion</b> .....	3
Composition de la Commission consultative de la création radiophonique .....	4
Soutien aux émissions de création radiophonique.....	6
<b>I. Fonctionnement</b> .....	6
<b>II. Critères de sélection des projets</b> .....	7
<b>III. Projets soutenus</b> .....	7
<u>Genre et sujets traités</u> .....	6
<u>Nombre des projets soutenus et montant de l'aide</u> .....	6
<b><u>IV Bénéficiaires</u></b> .....	<b>8</b>
<u>Un service sonore privé</u> .....	8
<u>Une structure de production</u> .....	8
<u>Un réalisateur-producteur</u> .....	9
<b><u>V. Diffusion par les services sonores privés</u></b> .....	<b>10</b>
<u>Diffusion via PointCulture</u> .....	10
<u>Diffusion à la RTBF</u> .....	10
Soutien aux radios associatives .....	12
Soutien aux structures d'accueil pour la création radiophonique .....	13
Soutien à la transition numérique .....	14
Annexe (projets soutenus en 2017).....	15

# / Le FACR /

## I. Origine et mission

Le Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR) a été créé par l'article 26 bis du décret du 17 juillet 1987 sur l'Audiovisuel, abrogé et remplacé par les articles 164 et suivants du décret sur les services de médias audiovisuels coordonné le 26 mars 2009.

Son rôle est de promouvoir et développer la création radiophonique en Fédération Wallonie-Bruxelles par différents moyens.

- a) Il soutient la production d'œuvres, créatives et originales, valorisant le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines de l'information, du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique.
- b) Parallèlement à cette action de soutien aux projets d'émission, le FACR finance une structure d'accueil chargée de l'encadrement d'auteurs et de projets (l'Atelier de création sonore et radiophonique).
- c) Depuis 2008, le FACR soutient également les radios ayant obtenu le label « radio associative d'expression culturelle et d'éducation permanente » par une subvention forfaitaire.
- d) Depuis 2012, il soutient la transition numérique.

## II. Financement et gestion

Le décret sur les services de médias audiovisuels (article 164) stipule que le Fonds d'aide à la création radiophonique est alimenté par la RTBF et les radios privées en réseau.

Pour l'année 2017, le montant de la contribution de la RTBF s'élevait à 515.458,25 euros, celui des réseaux privés à 1.096.388,17 euros, soit au total 1.611.846,42 euros.

La gestion du Fonds d'aide à la création radiophonique relève du Ministre qui a les médias dans ses attributions. Les décisions ministérielles d'octroi des aides sont prises sur avis de la Commission consultative de la création radiophonique.

# / Composition de la Commission consultative de la création radiophonique /

La composition de la Commission est prévue à l'article 169 du décret coordonné sur les Services de médias audiovisuels du 26 mars 2009. Les membres sont désignés par le Gouvernement.

La composition au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

<b>Présidente</b>	Madame Sylvie DE ROECK
<b>Membres effectifs :</b>	Monsieur Frédéric ANTOINE Monsieur Pierre DE JAEGER Madame Déborah FABRE Madame Pascale TISON Monsieur Stéphane DUPONT Monsieur Alexis DE BOE Monsieur John VAN TIGGELEN Monsieur Olivier ALSTEENS
<b>Membre de droit avec voix consultative :</b>	Monsieur Frédéric DELCOR
<b>Membres suppléants :</b>	Monsieur Philippe OHSE Madame Catherine PLENEVAUX Madame Sonia RINGOOT Madame Carine DEMANGE Monsieur Benoit COPPEE Madame Fabienne PASAU Madame Laurence MOREL
<b>Secrétariat :</b>	Catherine BOUILLET

Le mandat des membres, désignés pour une durée de cinq ans, a pris fin en juin 2017. La procédure de renouvellement de la Commission a été lancée et le Gouvernement a procédé à la désignation partielle des membres de la commission en date du 19 juin 2017.

La composition au 19 juin 2017:

<b>Président</b>	
<b>Membres effectifs :</b>	Monsieur Frédéric ANTOINE Monsieur Gregor BECK Madame Leslie DOUMERC Madame Déborah FABRE Monsieur Frédéric GERAND Mame Céline PEETERBROECK Monsieur Yves ROBIC
<b>Membre de droit avec voix consultative</b>	Monsieur Frédéric DELCOR

**Membres suppléants :**

Madame Sonia RINGOOT  
Monsieur Yvan HANON  
Monsieur David MARTINEZ  
Monsieur Guillaume ISTACE

**Secrétariat :**

Catherine BOUILLET

# / Soutien aux émissions de création radiophonique /

## I. Fonctionnement

Deux fois par an, les services sonores privés et les producteurs-auteurs indépendants sont invités à déposer leurs projets en 15 exemplaires auprès du Service général de l'Audiovisuel et des Médias qui assure le secrétariat de la Commission consultative de la création radiophonique.

L'appel à projets est envoyé à environ 400 destinataires et est édité sur le site de l'Audiovisuel ([www.audiovisuel.cfwb.be](http://www.audiovisuel.cfwb.be)) et les différents portails liés ([www.culture.be](http://www.culture.be), [www.federation-wallonie-bruxelles.be](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be)). Il est rédigé en fonction du règlement d'ordre intérieur tel qu'approuvé par le Gouvernement le 4 mai 2005.

Les demandes parviennent au secrétariat du Fonds et sont ensuite examinées par la « Commission consultative de la création radiophonique », ci-après dénommée la « Commission ».

Le dossier de demande doit comprendre une note d'intention, un synopsis, le découpage prévu, le traitement radiophonique envisagé, un budget, l'identification du réalisateur et des autres intervenants, l'accord des co-producteurs et des ayants droit éventuels. Lorsqu'il s'agit d'un producteur-auteur indépendant, l'accord de diffusion d'un service sonore privé de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également requis.

Le secrétariat de la Commission examine la recevabilité des projets et communique sa décision aux demandeurs, par courrier. Les membres de la Commission sont alors convoqués à une session de sélection. Ils reçoivent préalablement les projets déclarés recevables. Un rapporteur est désigné pour chaque projet.

Lors de la réunion de sélection, les rapporteurs font état de leurs avis sur base du dossier. Au terme d'un débat, les propositions de soutenir ou non un projet sont prises à la majorité simple des membres présents. Le quorum est fixé à la moitié des membres. Les membres liés de façon personnelle ou professionnelle à un projet se retirent systématiquement de la séance pendant la discussion.

Dans certains cas, lorsqu'elle juge un projet intéressant mais insuffisamment développé, la Commission peut suggérer que le projet soit représenté en fonction de ses remarques. La Commission peut également décider de proposer son soutien pour une émission « zéro » ou pour une partie de la demande (une émission sur trois par exemple).

L'avis motivé de la Commission ainsi arrêté est transmis pour décision au Ministre compétent. Les décisions sont communiquées aux demandeurs par le secrétariat du Fonds.

La subvention octroyée est liquidée en deux tranches :

- la première, de 75%, dans un délai de deux à quatre semaines à dater du courrier informant du soutien du Fonds ;
- la deuxième, de 25%, sur présentation des comptes de production, accompagnés des justificatifs comptables, de trois copies de l'œuvre réalisée, ainsi que d'une attestation du diffuseur indiquant les dates et heures effectives de diffusion du programme sur antenne. Sauf octroi d'un délai supplémentaire d'une durée maximale de six mois, octroyée par le Service Général d'Aide aux Médias, après une demande motivée du bénéficiaire, les justificatifs doivent être transmis dans les 12 mois de la notification de la subvention.

Outre ces documents justificatifs, tout bénéficiaire doit mentionner l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant ou après la diffusion du programme sur antenne. Cette mention doit également figurer sur les supports audio. Si les justificatifs ne sont pas envoyés dans les délais, une procédure de recouvrement de la première tranche est entamée.

La Commission se réunit également pour des sessions extraordinaires.

## **II. Critères de sélection des projets**

Pour remettre ses avis, la Commission se base sur les critères d'évaluation suivants :

- la mise en valeur du patrimoine culturel et artistique de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- l'écriture radiophonique ;
- le caractère novateur, original du projet ;
- la qualité du synopsis et du traitement ;
- la pertinence du découpage ;
- la diffusion ;
- la pertinence du budget.

## **III. Projets soutenus**

### **Genre et sujets traités :**

La Commission examine les projets d'œuvre de création valorisant le patrimoine culturel et artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique.

Elle est également attentive à des démarches dans lesquelles le média radiophonique est au centre du projet. La radio peut ainsi être utilisée comme lieu et outil d'expression socioculturelle ou représenter un courant artistique particulier.

On constate une grande diversité dans les thèmes traités et les approches retenues : qu'il s'agisse de projet littéraire, de conte musical, de portraits singuliers, de patrimoine local,...

Un descriptif des projets soutenus est repris en annexe.

### **Nombre des projets soutenus et montant de l'aide**

En 2017, le Fonds a soutenu 27 projets, pour un montant total de 290.678,55 euros. Le montant moyen par projet, par conséquent, est de 10.765,87 euros

Les projets soutenus par le FACR présentent une grande diversité en termes de contenu, de durée, et de budget. Le tableau ci-dessous reprend les montants des aides accordées aux projets en 2017 :

- 2 aides inférieures à 4.000 euros,
- 6 aides supérieures ou égales à 4.000 euros et inférieure à 8.000 euros,
- 19 aides supérieures ou égales à 8.000 euros.

**Tableau récapitulatif**

2017	Nombre de projets examinés	Nombre de projets soutenus	Projets soutenus par rapport aux demandes % (par type de projet)	Projets soutenus (par type) par rapport à l'ensemble des projets soutenus %	Financement (euros)	% de l'aide financière par genre
<b>Projets</b>	<b>53</b>	<b>27</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>290.678,55</b>	<b>100</b>
fiction	10	4	40	15	50.417,00	17
documentaire	36	21	58	78	210.905,55	73
Docu-fiction	6	2	33	7	29.356,00	10
Magazine culturel	1	0	0	0	0,00	0

## IV. Bénéficiaires

Trois types de bénéficiaires émergent au Fonds d'aide à la création radiophonique : les services sonores privés, les structures de production et les producteurs-auteurs indépendants (organisme ou particulier). Ces différentes catégories sont détaillées ci-dessous :

### Un service sonore privé

Deux cas peuvent se présenter :

- a) le service sonore privé assure les trois fonctions de réalisation, de production et de diffusion. Il s'agit souvent de radios locales à vocation socioculturelle (par exemple : Equinoxe FM, Radio J 600) ;
- b) le service sonore privé produit et diffuse mais confie la réalisation à des animateurs-réalisateurs variés. Il s'agit plutôt de radios universitaires ou associatives (Radio Campus, Radio Panik, RUN, Radio Air Libre).

### Une structure de production (en partenariat avec un service sonore privé pour la diffusion)

Plusieurs déclinaisons existent :

- a) le réalisateur a créé une structure lui permettant de produire ses réalisations (par exemple la Chambre d'écoute asbl pour Thierry Genicot, Les Grands Lunaires asbl pour Christine Van Acker et Thierry Van Roy) ;
- b) la structure de production encadre d'autres réalisateurs que ses fondateurs (par exemple Le Crayon libre asbl, Across Stickos asbl) ;
- c) la structure réalise et produit occasionnellement des émissions radiophoniques centrées sur son objet social, qu'il s'agisse de « minorités » socio-culturelles ou de courants artistiques particuliers.

### Un réalisateur-producteur (en partenariat avec un service sonore privé pour la diffusion)

Soit une personne physique qui assume seule la réalisation et la production ; soit des étudiants dont le projet est un travail de fin d'études (IAD, INSAS,...). Pour ces derniers, seuls les frais techniques peuvent être pris en compte par le FACR.

Comme l'indique le tableau ci-après, ce sont les structures de production qui ont déposé le plus grand nombre de projets.

	2017	
	Projets soumis	Projets retenus
Structures de production	39	20
Réalisateurs-producteurs	12	6
Radios	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>27</b>

Le tableau ci-après reprend, par catégorie, les noms des bénéficiaires et le nombre de projets soutenus.

Services sonores privés		Structures de production	
Radio Panik	1	A nous 2 asbl	1
<b>Réalisateurs- producteurs</b>		Alter ego films	1
Anne Lepère	1	Atelier Graphoui	1
Karim Aït-Gacem	1	Axolotl asbl	2
Caroline Michaud-Nérard	1	Contre-Ciels asbl	1
Aurélia Balboni et Nicolas François	1	Flim! Asbl	1
Guillaume Abgrall	1	Freaksville publishing sprl	1
Sébastien Dicenaire	1	L'Autre asbl	1
		Le bruit et la fureur asbl	1
		Le Sonoscaphe	1
		Les Grands Lunaires asbl	2
		L'Indien Production	1
		L'Usine(bis) asbl	1
		Mémoire de la radio asbl	1
		Rakonto asbl	1
		Scripta linea - en français Collectifs d'écrits	1
		Spastik asbl	1
		Unités Nomades asbl	1

## V. Diffusion

### Diffusion par les services sonores privés

Pour rappel, le Fonds d'aide à la création radiophonique fait le lien entre la création et la diffusion en exigeant que les projets qui lui sont soumis soient diffusés sur au moins un service sonore privé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le tableau ci-dessous détaille les intentions de diffusion des projets soutenus par le FACR, par radio en 2017.

<b>Radios Belges</b>	<b>2017</b>
Radio Panik	20
Radio Campus	19
Radio Air Libre	5
Radio Run	3
48 FM	2
Radio Sud	1
Radio Alma	1
Radio catholique	1
RQC	1
Buzz Radio	1
RMI	1
Radio Vibration	1
<b>TOTAL</b>	<b>56 pour 27 projets</b>

### Diffusion via Pointculture

Depuis 2003, la mise à disposition d'une copie de l'émission soutenue à PointCulture est une condition du soutien du FACR. Dans ce cadre, 330 émissions ont depuis été remises à Pointculture.

### Diffusion à la RTBF

Depuis 2002, le contrat de gestion de la RTBF prévoit l'obligation de diffuser des œuvres subsidiées par le FACR à raison de minimum 20 heures par an. Ces émissions font l'objet d'un achat de droits de diffusion. Le choix des œuvres reste bien évidemment du ressort de la RTBF.

Celles-ci sont diffusées chaque lundi de 22 à 23 h sur la «Première» dans l'émission « Par Ouï-Dire » dont Pascale Tison assure la programmation.

Cette audience supplémentaire accentue fortement l'impact de ces émissions, après leur diffusion sur les services sonores privés.

Les émissions diffusées en 2017 figurent ci-dessous :

TITRE	REALISATEUR	PRODUCTEUR	DATE DE DIFFUSION	DUREE
Rafle dans les Marolles	Luc Rémy	Luc Rémy	23 et 30/1/2017 6, 13,20 et 27/2/2017	6h49'11"
De l'autre côté	Christine Van Acker	Les Grands Lunaires asbl	15/2/2017	52'
Boxe	Vincent Detours	Les fleurs de l'heure bleue asbl	24/2/2017	50'
Square des blindés	Marylin Watelet	Marylin Watelet	29/4/2017	50'
Augustine	Yves Robic	Le Sonoscaphe	15/5/2017	50'
What's up dock ? A la rencontre des dockers du port d'Anvers	Annabelle Petre, Chedia Leroij et Clara Alloing	Flim asbl	19/5/2017	53'
Qualia	Charo Calvo	Charo Calvo	22/5/2017	44'
Les Gnawas	Julien Crespin et Chloé Despax	Julien Crespin et Chloé Despax	26/5/2017	50'
John Haute Fidélité	Sébastien Dicenaire	Sébastien Dicenaire	29/5/2017	96'
La Tourmente	Fabrice Osinski	Ciné Silex	5/6/2017	52'
Les Petits Princes	Brice Cannavo	Brice Cannavo	9, 16 et 23/6/2017	90'
Bienvenue	Fabienne Laumonnier	Fabienne Laumonnier	18/9/2017	36'
Monsieur le Directeur	Corinne Dubien	Corinne Dubien	27/11/2017	56'30"
La Compagnie des eaux	Violaine de Villers	Acros Stickos asbl	4/12/2017	50'
Camille	Carine Demange	Athamor Production	18/12/2017	50'
Les petits vêtements de Véronique	Vinciane Moeschler	Unités/Nomade	22/12/2017	50'
Piletta Remix	Collectif Woah	Collectif Wow asbl	25/12/2016	50'
Le souffle de l'arpenteur	Yves Robic		16/1/2017	46'
La première fois que je suis devenu fou(le)	Jeanne Debarsy	Maël Lagadec	19/6/2017	40'
Sur la route de Tombouctou	Quentin Jacques	Deux Temps Trois Mouvements	26/6/2017	57'30"
L'en vert de nos corps	Christine Van Acker	Les Grands Lunaires	9, 16, 23 et 30/10/2017 et les 13 et 20/11/2017	52'
			<b>Total :</b>	23h17'35"

## / Soutien aux radios associatives /

En application du décret sur les services de médias audiovisuels, le Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel est chargé de l'octroi du statut de radio associative et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente aux radios.

Ce statut dépend du respect de conditions de structure (être indépendante et recourir principalement au volontariat) et de contenu (programmation consacrée aux émissions d'information, d'éducation permanente, de développement culturel et de participation citoyenne, ou à des genres musicaux peu diffusés).

Il permet en outre l'octroi d'un subside de fonctionnement calculé en fonction du recours ou non à des messages de communication commerciale et du mode de diffusion (analogique ou numérique) des services. Un arrêté pris par le Gouvernement le 27 mai 2009 fixe les modalités d'octroi des subventions.

La subvention est octroyée l'année qui suit l'année concernée. Ainsi en 2017, les subsides ont été octroyés pour les activités de l'année 2016.

Un montant total de 410.000 euros a été octroyé aux 22 radios bénéficiant du statut de radio associative et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente, réparti comme suit :

- a) une subvention de 13.500 euros a été octroyée à Radio Alma, Radio Judaïca et Radio Prima étant donné leur diffusion de message de communication commerciale et leur mode de diffusion numérique ;
- b) une subvention de 18.500 euros a été accordée à Radio Salamandre, étant donné sa non-diffusion de message de communication commerciale et son mode de diffusion analogique ;
- c) une subvention de 19.500 euros a été octroyée à RQC, You FM, Radio Air Libre, RUN Radio, Radio Panik, Radio Campus, Equinoxe FM, LN FM, 48FM, Radio Vibration, Radio Libellule, Warm, Radio Sud, Radio Studio One, Radio J600, Radio Equinox, Mixx FM et Passion fm, étant donné leur non-diffusion de message de communication commerciale et leur mode de diffusion numérique.

# / Soutien aux structures d'accueil pour la création radiophonique /

Le Fonds d'aide à la création radiophonique soutient la création radiophonique par l'encadrement d'auteurs et de projets. Cet encadrement est prévu par le décret sur les services de médias audiovisuels qui définit les modalités d'agrément des structures d'accueil pour la création radiophonique et ses missions :

- 1° La mission générale de la structure d'accueil est la diffusion, la promotion et la valorisation de la création radiophonique de la Communauté française ;
- 2° Ses missions particulières sont :
  - Favoriser les initiatives en matière de création radiophonique;
  - Assurer un encadrement aux auteurs de projets de création radiophonique en intervenant à différents stades de leur réalisation : depuis le scénario jusqu'à la diffusion et la parution. Une attention particulière est réservée à l'encadrement des jeunes diplômés des écoles artistiques en veillant à les mettre en contact avec le secteur professionnel;
  - Développer la promotion des émissions de création radiophonique, notamment lors de manifestations publiques telles que festivals et écoutes en public.

Dans ce cadre, le Gouvernement a agréé, en mars 2000, l'Atelier de création sonore et radiophonique (ACSR) comme structure d'accueil pour la création radiophonique.

En 2016, l'ACSR a conclu une convention de deux ans avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, il a bénéficié en 2017 d'une subvention de fonctionnement de 135.000 euros. Les missions qui lui sont dévolues sont:

- 1° Assurer un encadrement aux auteurs de projets de création radiophonique en intervenant à différents stades de leur réalisation : depuis le scénario jusqu'à la diffusion et la parution. L'encadrement consiste à fournir des conseils et services, à mettre à disposition des équipements ainsi qu'à accompagner les réalisateurs dans leur démarche de financement.
- 2° Développer la promotion des émissions de création radiophonique dans les formes suivantes :
  - Organiser un minimum de 5 séances d'écoutes d'émissions de création radiophonique par an, dont au moins 2 en Wallonie ;
  - Assurer la diffusion de chaque production finalisée, dont l'ACSR a assuré l'encadrement ;
  - Participer à, ou organiser chaque année une ou plusieurs manifestations culturelles liées à la création radiophonique en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  - Assurer la diffusion d'informations sur les activités de l'ACSR et sur des initiatives extérieures en matière de création radiophonique notamment via une newsletter et le site internet de l'ACSR.
- 3° Favoriser les initiatives en matière de création radiophonique en organisant au minimum 4 formations différentes par an destinés aux artistes et jeunes créateurs.
- 4° Développer des actions lui permettant de poursuivre sa réflexion sur les nouvelles formes d'écriture radiophonique ou, d'une manière générale, sur l'évolution du secteur radiophonique.

L'ACSR a également bénéficié d'une aide en matériel de 7.076,96 euros et d'une aide à l'emploi de 37.641,56 euros, octroyées par le Service général de l'Audiovisuel et des Médias.

## / Soutien à la transition numérique /

En février 2012, une modification du décret sur les services de médias audiovisuels a introduit dans la liste des dépenses autorisées à charge du Fonds d'aide à la création radiophonique, le soutien à la transition numérique. En 2017, un montant de 130.000 euros a été octroyé à la SCRL Maradio.be en vue de financer des coûts de développement et de fonctionnement du player radio numérique ainsi que des coûts induits par l'activité de coordination de la promotion de la radio numérique en DAB+.



/ annexe /

## **Projets soutenus en 2017**

## II. Projets soutenus en 2017

### / DOCUMENTAIRES /

#### CatchThe Radio

Réalisateur : Jimmy Pantera  
Producteur : Freaksville Publishing sprl  
Durée : 120'

Ce documentaire retracera l'histoire du catch wallon du début des années 60 à la fin des années 70 début des années 80, à travers les témoignages de 4 personnages phare de cette époque : deux catcheurs, Salvatore Bellomo et Iron Mike, un manager et un arbitre.

Les interviews réalisés en 2016 par Jimmy Pantera fin connaisseur du catch mondial, serviront de fil conducteur, avec comme axe central, la parole de Salvatore Bellamo, enrichie par celle des 3 autres témoins.

La pièce mélangera, interviews, ambiances sonores prises sur le vif, archives sonores remontées et de la musique.

Trois périodes seront abordées : l'âge d'or (les années 60), le show business (les années 70) et le déclin (début 80) en 12 séquences.

**Aide : 7.500 euros**

#### Courage, fuyons!

Réalisatrice : Celia Dessardo  
Producteur : Alter ego films  
Durée : 50'

Le point de départ de ce projet est une collecte de récits sur le thème de la fuite. Cette collecte a été effectuée par la réalisatrice auprès des habitants du quartier des Marolles, pour l'inauguration d'une sculpture sur la façade du centre culturel Bruegel intitulée « l'Eloge de la fuite ». Une partie de ses histoires retranscrites et illustrées ont été exposées sur une frise au rez-de-chaussée du Centre culturel. La richesse et le potentiel sonore de cette collecte et de cette thématique lui ont donné envie de réaliser un documentaire radiophonique.

Le documentaire suivra le mouvement de la collecte : la réalisatrice emmènera l'auditeur dans la rencontre des habitants de ce quartier populaire. Ponctuellement, des extraits de textes lus par une voix off mettront les histoires récoltées en perspective, leur donneront un autre éclairage sans intention didactique.

La réalisatrice exploitera les univers sonores des lieux visités, et à partir des éléments sonores urbains, composera des petites séquences évoquant la fuite.

**Aide : 10.000 euros**

#### Voix of

Réalisateur : Alain de Halleux  
Producteur : l'Indien Productions  
Durée : 50'

Ce documentaire, explore le phénomène de la voix intérieure qui nous habite, sa forme, sa nature et par là aborde la question du rapport à nous - même et à la réalité.

Au sein même de l'émission, le réalisateur s'interroge sur sa propre voix intérieure et cherche à s'en débarrasser.

Il ira questionner différents personnages sur leur petite voix. : des personnes lambda (un

acteur, une chanteuse, un enfant, une personne âgée,...) et également des maîtres spirituels. De la musique (composée par Michel Berckmans), des mélanges de voix étranges, des extraits de films seront intégrés afin de « donner de l'air » à l'œuvre.

**Aide : 10.000 euros**

### **Frères**

Réalisateurs : Aurélia Balboni et Nicolas François  
Producteur : Aurélia Balboni et Nicolas François  
Durée : 45'

Ce documentaire nous raconte l'histoire de Rémi et David, frères jumeaux infirmes moteurs cérébraux, et de leurs parents, dans leur difficile parcours vers une vie autonome et libre. Nicolas, un des réalisateurs est le frère aîné des jumeaux. Les réalisateurs accompagneront les personnages dans leur quotidien. Les enregistrements se tiendront sur une période d'un an minimum.

Ce parcours sera raconté au travers d'archives sonores familiales, d'articles de presse, de comptes rendus médicaux et institutionnels, et également par des entretiens avec les parents et les jumeaux.

**Aide : 14.550 euros**

### **L'expression du contre-pouvoir ou comment défendre ses idées au temps des premières radios libres**

Réalisateur : Giles Grosjean  
Producteur : Mémoire de la radio asbl  
Durée : 50'

L'objectif de l'émission est de redonner vie à cinq radios « de lutte et d'opinion » de la fin des années 70 au début des années 1980 : Radio Couvin (dite « radio eau noir »), Radio Fouron Wallonie, Le collectif des radio z'alternatives Bruxelles, Radio ça bouge dans les sous-bois, Radio verte.

Une voix off racontera l'historique de ces radios. S'y ajouteront des extraits d'émission, des interviews d'anciens animateurs et de la musique.

**Aide : 2.370 euros**

### **Les écrivantes**

Réalisatrice : Pascale Stevens  
Producteur: Scripta Linea - en français Collectifs d'écrits  
Durée : 26'

Dans ce projet, la réalisatrice nous emmène à la découverte d'un collectif d'écrits. Sept femmes, les écrivantes, se réunissent au sein de la maison de la culture et de la cohésion sociale ou ailleurs à Molenbeek, pour réaliser ensemble une compilation de textes sur le thème des résistances.

Pour mieux comprendre ce qu'implique la participation à un collectif, en saisir les enjeux, et permettre une relation de confiance avec les autres femmes durant les enregistrements, la réalisatrice a choisi de devenir écrivante.

**Aide : 5.980 euros**

### **Les vaincus**

Réalisatrice : Nadine Janssens  
Producteur : Rakonto asbl  
Durée : 6 x 30'

Ce projet porte sur la révolution russe d'octobre 1917 au travers 6 personnages, les vaincus : Maria Nikiforova, anarchiste ukrainienne, Viktor Lvovitch Kibatchitch dit Viktor Serge, écrivain et révolutionnaire, tous les 3 ont à un moment séjourné en Fédération Wallonie-Bruxelles et également Isaac Babel, Anna Barkova, Panaït Istrati et Raïssa Bloch.

Chaque épisode sera consacré à un personnage différent. Il comprendra des témoignages de spécialistes et des lectures de textes par des comédiens (poèmes, discours, fragments de nouvelles ou de romans). Les paysages sonores seront constitués de sons d'ambiance captés aujourd'hui, sons tirés de films ou documentaires, sons récréés en studio et aussi musique et chansons populaires et révolutionnaires originales, réinterprétées ou réécrites.

**Aide : 4.000,00 euros**

### **Ecrire Ailleurs**

Réalisatrice : Vinciane Moeschler  
Productrice : Unités nomades asbl  
Durée : 4 x 52'

Dans ce documentaire, quatre façons d'aborder l'écriture seront présentées, une par émission : écrire en psychiatrie, écrire en prison, écrire en résidence d'auteurs, écrire avec les enfants. Pour chacune des émissions, la réalisatrice assistera à un atelier d'écriture. Elle se rendra ainsi dans une clinique psychiatrique à Bruxelles, une résidence d'artistes (encore à déterminer), la prison d'Ittre et une librairie bruxelloise. La création musicale sera confiée à Christian Coppin.

**Aide : 11.200,00 euros**

### **Cocon musical**

Réalisatrice : Isabelle Rey  
Producteur : Spastik asbl  
Durée : 50'

Dans la continuité de son travail sur l'art en milieu de soins, la réalisatrice propose une émission sur l'apport des sons et de la musique aux bébés prématurés.

Elle nous emmènera dans un service de néonatalogie de l'hôpital Erasme, au sein duquel un groupe chant a été mis en place il y a trois ans par Anne Pardou, ancienne cheffe de ce service. Formées et accompagnées par deux musiciens professionnels, des infirmières volontaires viennent chanter dans les chambres auprès des bébés et de leurs parents.

Outre le suivi documentaire du groupe de chant, l'émission comprendra des témoignages des différents intervenants : l'initiatrice du projet, le chef de service de néonatalogie, les infirmières,

les parents, ... Une importante matière musicale et sonore rythmera le récit.

**Aide : 8.900,00 euros**

### **Radio parloir**

Réalisateur : Karim Aït-gacem

Producteur : Karim aït gacem

Durée : 1h30

Il s'agit de réaliser un atelier de création de fiction radiophonique avec une dizaine de détenus à la prison de Lantin. Les 45 premières minutes de l'émission seront consacrées au processus de création, les 15 dernières à la fiction. Suivront 30 minutes de choix musicaux que les détenus souhaitent dédicacer.

Par ce projet, le réalisateur souhaite parler de ces hommes au travers de leur vision du monde par le biais de la fiction, plutôt que par les actes qu'ils ont commis.

**Aide : 4.792,00 euros**

### **Meurtre en eaux troubles**

Réalisatrice : Alice Lemaire

Producteur : Contre-ciels asbl

Durée : 5 x 12'

A partir d'un crime commis sur le quai des péniches, cette série policière de docu-fiction abordera progressivement au cours des 5 épisodes, les grands enjeux urbains qui agitent les rives du canal bruxellois dans sa partie anderlechtoise.

Des ateliers seront organisés avec les habitants du quartier pour la réalisation de la fiction : ils écriront le scénario et joueront leur propre rôle.

Un important travail de recherche et de documentation ainsi que divers entretiens et rencontres permettront de nourrir l'histoire et d'en assurer la crédibilité.

**Aide : 15.000,00 euros**

### **Radio Syria (épisode 2)**

Réalisatrice : Maëlle Grand Bossi

Producteur : Atelier Graphoui

Durée : 2 x 52'

Ce projet, sous le titre « Le gars d'Alep », a été soutenu dans le cadre de la 1ère session de la Commission en 2015.

Il s'agissait alors de réaliser une émission de 52 minutes à partir de 15 ateliers avec une dizaine de jeunes réfugiés syriens de Bruxelles.

L'ampleur de ce projet a dépassé les prévisions portant le nombre d'ateliers à 20 avec 17 participants. Les ateliers ont donc été réalisés avec l'idée de faire 2 épisodes et une demande complémentaire a été introduite afin de post-produire le 2ème épisode.

La matière première des émissions est constituée par les souvenirs de guerre de chaque participant. Ceux-ci ont été mis en commun afin de constituer un récit collectif fictionnel. Les participants ont ainsi revisité et réinterprété leurs souvenirs.

Le travail a été effectué en arabe, la création a ensuite été enregistrée en français avec l'aide d'interprètes et de comédiens francophones.

**Aide : 2.900,00 euros**

## **Être, venir, aller,**

Réalisatrice : Caroline Berliner  
Productrice : Le bruit et la fureur asbl  
Durée : 52'

Il s'agit de réaliser un documentaire à partir d'un atelier avec des mineurs étrangers non accompagnés séjournant au Petit Château. Cet atelier, organisé autour de deux volets, l'apprentissage du français et l'initiation à l'écriture radiophonique, aura ses objectifs de réalisation propres.

Le documentaire sera construit à partir des mondes réels et imaginaires de 8 adolescents. Il aura pour fil conducteur le parcours des jeunes au CADE (section réservée aux MENA au Petit Château) jusqu'à leur majorité.

**Aide : 15.960,00 euros**

## **Le chant des douleurs sourdes**

Réalisatrice : Michaud-Nérard Caroline  
Productrice : Michaud-Nérard Caroline  
Durée : 50' (ou 2X 50' en fonction de la matière récoltée)

Ce documentaire raconte le parcours de la réalisatrice au sein du centre de revalidation d'Esneux, depuis le diagnostic d'une maladie invalidante en 2013, jusqu'à ce jour.

La réalisatrice veut, à travers ce documentaire, témoigner de ce que cette épreuve lui a apporté de positif : de la joie et une autre vision de la vie et de l'humanité.

**Aide : 6.852,55 euros**

## **Amikejo**

Réalisateur : Yves Robic  
Producteur : Le Sonoscaphe  
Durée : 50'

Ce documentaire dresse le portrait du Théâtre Agora, collectif de théâtre basé à Saint Vith. A travers ce portrait, réalisé à un moment charnière, 8 ans après la mort de son directeur Marcel Cremer, le réalisateur pose la question de ce qu'est un projet collectif aujourd'hui, question mise en perspective avec l'histoire et la géographie du territoire : la Belgique de l'est. Ce documentaire aura la forme d'un récit choral, le fil narratif sera porté par une voix off.

**Aide : 13.416,00 euros**

## **Sortir de ce jardin**

Réalisateur : Claire Gatineau  
Producteur : A nous 2 asbl  
Durée : 55'

Après avoir dû annuler son voyage à Paris pour participer à la manifestation sur le climat organisée la veille de la Cop 21 suite aux attentats du 13 novembre, un groupe d'habitants de Molenbeek a reporté son voyage et est parti à Marrakech à l'occasion de la Cop 22.

Ce documentaire relate cette expérience et raconte également la vie de ce groupe aujourd'hui dans le cadre de la préparation d'un voyage à Bonn pour la Cop 23.

Dans la première partie, consacrée au voyage, le récit (racontés par les voyageurs eux-mêmes)

structure le documentaire. Les ambiances de vie, du quartier viennent ponctuer ce récit. Dans la deuxième partie, sur la vie du groupe, ces différentes ambiances, moments collectifs, racontent progressivement ce qui se prépare pour la suite avec plus de détails et précisions.

**Aide : 13.600,00 euros**

### **Une pour tous, tous par une**

Réalisateur : Christine Van Acker  
Producteur : Les Grands Lunaires asbl  
Durée : 52'

Passionnée par le monde micro cellulaire, la réalisatrice s'intéresse dans ce projet aux êtres unicellulaires ou microscopiques.

Elle ira à la rencontre de différents spécialistes : Audrey Dussutour, chercheuse au CNRS de Toulouse, Leonor Palmeira, chercheuse en biologie à Liège et se rendra à Micropia , le musée du microbe d'Amsterdam. Sous réserve d'obtention des autorisations, elle assistera à l'analyse en laboratoire de son propre sang.

Une création sonore inspirée du monde aquatique et micro cellulaire sera réalisé par Thierry Van Roy.

**Aide : 10.850 euros**

### **Le chemin de l'école**

Réalisateur : Guillaume Istace  
Producteur : Axolotl asbl  
Durée : 3 x 50'

Ce documentaire porte sur la création d'une école secondaire à pédagogie active à Saint Gilles, le LIRL (Lycée Intégral Roger Lallemant).

Dans une première partie (50'), le réalisateur suit la mise en place du projet au travers de 4 protagonistes du projet.

La deuxième partie (2x50') suivra la première année de cette école à travers une classe et plus particulièrement, 3 élèves et 2 professeurs.

Le documentaire suivra la chronologie des événements et sera composé d'enregistrements de scènes du réel organisés sous forme de tableau de bord.

**Aide : 21.000 euros**

### **Quand il fait beau, c'est pas plus moche qu'ailleurs!...**

Réalisateur : Benoît Luporsi  
Producteur : Axolotl asbl  
Durée : 50'

Le réalisateur dresse le portrait d'un territoire (département de la Meuse), territoire dont il est originaire, et de ses habitants confrontés à un énorme projet de construction d'un centre de stockage de déchets nucléaires (projet Cigéo) .

Parmi les 5 villages entourant la zone, le village de Mandres en Barrois sera le plus impacté par ce projet s'il voit le jour. C'est là que s'est tenu un vote crucial du Conseil communal pour l'avenir du projet le 18 mai 2017. Le réalisateur présent ce jour-là a suivi les événements et enregistré la réunion du conseil accompagné par un habitant du village.

Le réalisateur récoltera la parole de tous les acteurs du projet, et en particulier celles des habitants qui sera centrale.

Le documentaire se déroule comme une enquête au fil des entretiens avec la journée du 18 mai

comme fil conducteur.

**Aide : 11.380 euros.**

### **Choisir, et après**

Réalisateur : Dimitri Merchie  
Producteur : l'Usine(bis) asbl  
Durée : 45'

Partant de son exemple personnel et familial - après son père et son frère, le réalisateur a choisi il y a 7 ans de se faire stériliser- le réalisateur traite de la vasectomie et des questions de société qu'elle soulève.

Il recueillera les témoignages de proches directement concernés et également d'autres intervenants, notamment un gynécologue, ce qui permettra de récolter d'autres points de vue sur le sujet.

**Aide : 9.635,00 euros.**

### **Yassas**

Réalisateur : Aude Verbiguié-Soum/  
Producteur : Flim! Asbl  
Durée : 50'

Maria, retraitée d'origine grecque vivant à Bruxelles a été la principale organisatrice d'une récolte de fonds pour le projet « Argo 1 » de « urgence Grèce » à Bruxelles, qui a permis, en partenariat avec le CHU ST Pierre, l'achat d'une camionnette et de matériel médical. Cette camionnette est devenue l'unité mobile sur l'île d'Eubée en 2016.

Le documentaire retrace une journée de visite de l'unité mobile suivie par la réalisatrice en compagnie de Maria. Il se déroule comme un road-movie sonore.

**Aide : 10.890 euros.**

## **/.DOCU-FICTIONS./**

### **Le Voyage**

Réalisateur : Brice Cannavo  
Producteur : L'Autre asbl  
Durée : 180'

Ce docu-fiction met en parallèle pour la partie documentaire, le parcours d'une jeune fille enceinte mineure non accompagnée venue accoucher en Belgique et pour la partie fiction, une adaptation du texte de Jules Verne « Voyage au centre de la terre » relatant le voyage du savant Otto Lidenbrock qui avec son neveu Axel tente de rejoindre le centre de la terre.

L'adaptation du texte de Jules Verne constituera la trame narrative de la pièce.

Le documentaire sera réalisé au sein du centre Fedasil de Rixensart selon 3 lignes principales : l'organisation d'ateliers radiophoniques avec les résidents, la réalisation d'un portrait du lieu, et le portrait d'une D.A.M.A.N.A qui constituera le fil rouge du documentaire. Le matériel sonore sera fourni par le Centre Fedasil lui-même.

Les parties principales du texte de fiction seront enregistrées sous terre.

**Aide : 18.000,00 euros**

## Autopoïèse

Réalisateur : Anne Lepère  
Producteur : Anne Lepère  
Durée : 50'

Partant de son expérience personnelle : une opération sous anesthésie générale après une chute, la réalisatrice propose « d'explorer les perceptions du corps dans ses différentes étapes de reconstruction à la suite d'un trauma, en posant cette question : comment le corps endolori se met-il à emprunter des voies nouvelles à la lisière de la conscience, pour lui permettre une guérison ou en tous cas une réorganisation ».

La trame se noue autour de la patiente qui navigue entre l'espace réel et un monde onirique. Ces 2 plans, réel/onirique, d'abord parallèles rentreront progressivement en résonance.

**Aide : 11.356,00 euros.**

## **/.FICTIONS./**

### L'en vert des corps

Réalisatrice : Christine Van-Acker  
Productrice : Les grands lunaires asbl  
Durée : 52'

La réalisatrice invite l'auditeur à une « rêverie végétale » ; elle axera la pièce sur le rapport intime entre l'homme et le végétal, en dépassant le seul aspect informatif. Elle se propose de réaliser plusieurs séquences de 52 minutes et sa demande porte sur la réalisation de l'une d'elle.

La réalisatrice projette de rencontrer diverses personnes liées d'une façon ou d'une autre à la nature : un moine bouddhiste, un acousticien, un linguiste wallon, un jardinier, un semencier, un moine de l'Abbaye d'Orval, ...

**Aide : 12.050,00 euros**

### Version 133

Réalisateur : Sébastien Dicenaire  
Producteur : Sébastien Dicenaire  
Durée : 50'

« Version 133 se présente comme l'épisode fictif d'un podcast de storytelling tenu par deux intelligences artificielles à propos des humains et de leur destin politique. (...) Le tout grâce à la technologie révolutionnaire d'un logiciel prospectiviste total, *Abyss*, qui permet de simuler la réalité et ses milliards d'humains à l'unité près, de se glisser à volonté dans leurs pensées, d'y effectuer des zooms des arrêts sur image, des accélérés, des interviews parallèles, etc ».

Le réalisateur s'inspire de l'esthétique du storytelling pour faire comme si il s'agissait d'un podcast documentaire.

Inspirée de la tragédie d'Euripide, « Les Héraclides », le réalisateur superposera son vécu contemporain et le contexte politique de notre époque. Il fera clairement référence aux positions géopolitiques russes et américaines contemporaines.

**Aide : 16.012,00 euros**

## **La brebis galeuse - éloge funèbre d'un asile électrique**

Réalisateur : Guillaume Abgrall  
Producteur : Guillaume Agbrall  
Durée : 50'

Ce projet consiste en une adaptation de l'œuvre d'Ascanio Celestini « La Pecora Nera » qui permet d'explorer l'univers de l'asile psychiatrique.

Afin d'être au plus près du « théâtre de récit » qui passe avant tout par l'oralité, le réalisateur se basera sur des enregistrements des répétitions du spectacle.

Le narrateur emmène l'auditeur dans ses souvenirs et lui présente les personnages qui ont marqué sa vie. Ces personnages sont incarnés par des voix qui s'adressent au narrateur. Un même acteur, David Murgia, interprétera la voix du narrateur et de Nicola, son ami imaginaire.

**Aide : 14.630,00 euros**

## **Télé banque Hypnose**

Réalisateur : Vincent Matyn-Wallecan  
Producteur : Radio Panik  
Durée : 45'

Il s'agit de la mise en onde d'un extrait du texte d'Antoine BOUTE « opérations Biohardcore ».

Cette fiction, sous forme de conte philosophico-burlesque, traite de notre rapport avec les médias de masse et leur effet hypnotique.

Le réalisateur vise à « stimuler une réflexion sur nos rapports avec les médias et les technologies, et à évoquer par le son un état de transe hypnotique. Ce sera également un jeu avec les codes, les codes du conte, de la narration, et les codes de la « dramatique radio ».

La narration prend place dans l'univers électroacoustique créé par le réalisateur ; cette composition sonore structure la pièce.

**Aide : 7.725,00 euros**